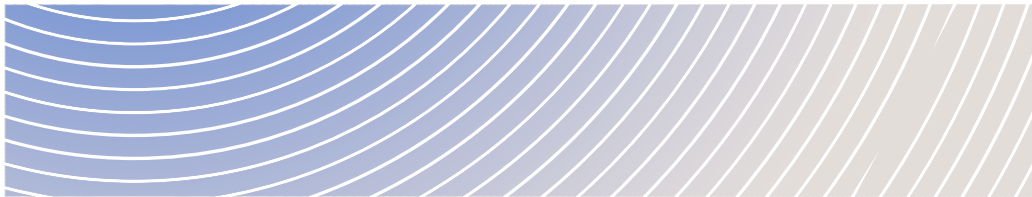


# Plan de collaboration



PROJET AURIFÈRE UPPER BEAVER

20 avril 2022



Impact Assessment  
Agency of Canada

Agence d'évaluation  
d'impact du Canada

Canada



# Table des matières

1.	Introduction.....	1
2.	Description du projet proposé.....	1
3.	Approche de collaboration.....	1
4.	Collecte et examen des renseignements du promoteur .....	2
5.	Échéanciers et gestion du temps.....	2
6.	Échange de renseignements .....	3
7.	Participation du public et aide financière aux participants .....	3
8.	Consultation et mobilisation des Autochtones .....	4
9.	Déclaration de décision .....	4
10.	Interprétation .....	4
11.	Coordonnées des personnes-ressources.....	4
	Annexe .....	5

---

## 1. Introduction

Le 16 décembre 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a décidé que le projet aurifère Upper Beaver (le projet) serait soumis à une évaluation d'impact en vertu du paragraphe 16(1) de la *Loi sur l'évaluation d'impact* du Canada. Le projet fait aussi l'objet d'une évaluation environnementale (EE) de portée générale relative à des projets d'intendance des ressources et de développement d'installations et une EE de portée générale relative aux installations de transmission secondaires. Les ministères provinciaux qui participent à l'évaluation d'impact sont précisés dans l'annexe.

Le Plan de collaboration a été élaborée par l'Agence, avec l'apport du ministre ontarien de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et le ministre ontarien du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, et le ministre des industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture pour établir les intentions et les plans d'un processus d'évaluation collaborative du projet.

---

## 2. Description du projet proposé

Mines Agnico Eagle Limitée propose l'aménagement, l'exploitation, le déclassement et l'abandon d'une mine d'or et de cuivre souterraine et à ciel ouvert à 20 kilomètres au nord-est de Kirkland Lake, en Ontario. Tel que proposé, le projet aurifère Upper Beaver comprend une usine métallurgique sur place et des structures de détournement des eaux. La capacité maximale de production de minerai de la mine est 15,000 tonnes par jour, et la capacité maximale de traitement de minerai de l'usine atteindraient environ 10,000 tonnes par jour, pour toute la durée de vie de la mine, soit environ 16 ans. Le projet nécessiterait le détournement de plus de 90 millions de mètres cubes d'eau par année du lac Beaverhouse en aval vers la rivière Misema.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation d'impact du projet aurifère Upper Beaver ou pour lire les informations et les commentaires reçus, consultez le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre public) à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/82960?culture=fr-CA>.

---

## 3. Approche de collaboration

Par cette collaboration, l'Agence et les ministères participants s'efforceront d'accroître l'efficacité et la certitude pour les promoteurs, le public et les collectivités autochtones, et veilleront à la communication et à l'utilisation de la meilleure expertise disponible. Le Plan de collaboration se veut souple et n'empêche pas l'Agence ou les ministères ontariens d'apporter des modifications à l'approche de collaboration décrite dans ce plan, afin de tenir compte de changements pouvant survenir au cours du processus d'évaluation.

## 4. Collecte et examen des renseignements du promoteur

Le tableau ci-dessous indique les éléments que l'Agence et les ministères ontariens participants doivent examiner lorsqu'il y a des possibilités de collaboration pour faciliter l'échange d'information et de conseils éclairés et réduire les doublons. Dans ces domaines, l'Agence et les ministères ontariens collaboreront pour fournir des conseils cohérents au promoteur, s'il y a lieu, et pour échanger des renseignements et de l'expertise pendant l'examen des données du promoteur. Ils peuvent notamment participer à des rencontres avec le promoteur, avec les collectivités autochtones et le public, au besoin. Les domaines communs préliminaires sont indiqués dans le tableau 1. Ceux-ci devraient évoluer tout au long du processus d'évaluation, à mesure que la portée de chaque évaluation est confirmée.

**Tableau 1 – Liste préliminaire des facteurs communs examinés par l'Agence et les ministères participants de l'Ontario**

Facteurs communs liés à l'évaluation	Domaines communs de l'examen fédéral-provincial
Modifications apportées à l'environnement naturel et physique	Environnement atmosphérique, acoustique et visuel Milieux riverains, terrestres et humides Eau souterraine et de surface Poisson et habitat du poisson Faune terrestre et son habitat Espèces en péril
Modifications apportées aux conditions sanitaires Modifications apportées aux conditions sociales Modifications apportées aux conditions économiques	Utilisation des terres et des ressources et loisirs Utilisation des terres et des étendues d'eau à des fins commerciales
Incidence sur les peuples et les collectivités autochtones	Patrimoine naturel et culturel Usage courant des terres et des ressources Structures/sites/éléments importants Droits ancestraux et/ou issus de traités
Autres effets	Effets de l'environnement sur le projet, y compris la résilience aux changements climatiques

## 5. Échéanciers et gestion du temps

Les échéanciers sont dictés par le processus de l'évaluation d'impact fédérale. Lorsque possible, l'Agence fournira aux ministères participants précisés dans le tableau A1 des préavis d'occasions de



collaboration. L'Agence veillera également, en collaboration avec les ministères participants, à maintenir une communication efficace et opportune tout au long du processus d'évaluation d'impact.

---

## 6. Échange de renseignements

L'Agence et les ministères participants échangeront, s'il y a lieu, certains renseignements obtenus au cours de l'évaluation du projet, notamment :

- des conseils éclairés sur des sujets figurant au tableau 1;
- des études et des renseignements existants;
- des renseignements reçus du promoteur sur des sujets figurant au tableau 1 (p. ex., réponses aux demandes de renseignements);
- des instruments réglementaires ou politiques provinciaux ou d'autres instruments et mesures qui permettraient de gérer les effets négatifs potentiels du projet (c.-à-d., des mesures complémentaires).

L'Agence et les ministères participants respecteront les exigences touchant la protection de la vie privée et les renseignements personnels, y compris la protection du savoir autochtone, lors de l'échange ou de l'affichage public de l'information.

---

## 7. Participation du public et aide financière aux participants

L'Agence offrira au public des occasions de participation tout au long du processus d'évaluation d'impact.

Une aide financière pour soutenir la participation du public est offerte par le biais des programmes d'aide financière de l'Agence. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'admissibilité à l'aide financière ou pour présenter une demande d'aide financière, veuillez consulter les Lignes directrices nationales des Programmes et les modalités de dépôt de demande au <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/services/participation-public/demande-aide-financiere-aux-participants-pour-evaluation-environnementale.html>.

Pour de plus amples renseignements sur la participation du public et les activités de mobilisation, veuillez consulter le [Plan de participation du public](#) du projet.



---

## 8. Consultation et mobilisation des Autochtones

Pour cette évaluation, l'Agence dirigera les consultations de la Couronne au nom du gouvernement du Canada.

Pour de plus amples renseignements sur ces activités de consultation et de mobilisation des Autochtones, veuillez consulter le [Plan de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones](#) associé au projet.

---

## 9. Déclaration de décision

L'Agence consultera les ministères participants au sujet des conditions proposées relatives aux décisions et de toute mesure complémentaire, afin de favoriser la cohérence et d'améliorer l'efficacité de la réglementation.

---

## 10. Interprétation

Le Plan n'est pas un document juridique, il ne modifie pas les compétences législatives ou réglementaires, les droits, les pouvoirs, les privilèges, les prérogatives ou l'immunité des instances autochtones, fédérales ou provinciales, et il ne crée aucun nouveau pouvoir, devoir ou obligation juridique ayant force de loi.

---

## 11. Coordonnées des personnes-ressources

Le bureau de l'Agence chargé d'administrer le processus d'évaluation d'impact du projet est le suivant :

Projet aurifère Upper Beaver  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
Bureau régional de l'Ontario  
Courriel : [UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca](mailto:UpperBeaver@iaac-aeic.gc.ca)



# Annexe

Tableau A1. Ministères ontariens participants à l'évaluation d'impact fédérale

Ministère provincial	Domaine d'expertise	Coordonnées
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts	Loisir de plein air et utilisation des ressources, usage public des cours d'eau, impacts sur la pêche, loisir de plein air et tourisme, pêche, piégeage et accompagnement, foresterie, faune, terres humides d'importance provinciale, eau souterraine, eau de surface, drainage rocheux acide et lixiviation des métaux, géomorphologie et topographie, gestion des déchets miniers	Boîte postale 910 145, Government Rd Ouest 2 <sup>e</sup> étage (bureau 201) Kirkland Lake (Ontario) P2N 2E8  Tél. : 705-668-0408 Courriel : <a href="mailto:rick.gordon@ontario.ca">rick.gordon@ontario.ca</a>  ET  5220, Highway 101 Est, Aile Est South Porcupine (Ontario) P0N 1H0  Tél. : (705) 465-4008
Ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	Ressources du patrimoine culturel, qui comprennent les ressources archéologiques, les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel. Tourisme, y compris le tourisme fondé sur les ressources.	400, avenue University 5 <sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M7A 2R9  Tél. : 416-660-1027 Courriel : <a href="mailto:heritage@ontario.ca">heritage@ontario.ca</a>  ET  447, avenue McKeown Bureau 203 North Bay (Ontario) P1B 9S9  Tél. : (705) 493-0880 Courriel : <a href="mailto:james.antler@ontario.ca">james.antler@ontario.ca</a>
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	Qualité de l'air, impacts du bruit, eau souterraine et eau de surface, sources d'eau potable, espèces en péril, déversements dans l'environnement (terre et eau de surface), autres évaluations, drainage rocheux acide et lixiviation des métaux, gestion des déchets miniers, traités ancestraux ou issus de traités.	135, avenue St. Clair Ouest Toronto (Ontario) M4V 1P5  Tél. : (705) 507-5136 Courriel : <a href="mailto:EABDirector@ontario.ca">EABDirector@ontario.ca</a> ;  <a href="mailto:katy.potter@ontario.ca">katy.potter@ontario.ca</a>

